



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2025-01

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / mission suivi des organismes constructeurs

IDF-2024-12-26-00014 - Extension de l'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de l'association Croix Rouge Française à la région PACA (2 pages) Page 3

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2025-01-10-00008 - Délibération n°2025-01 relative à l'approbation du PV du CA du 7 novembre 2024 PV (10 pages) Page 6

IDF-2025-01-10-00012 - Délibération n°2025-05 Approbation marché de maintenance multi technique (1 page) Page 17

IDF-2025-01-10-00014 - Délibération n°2025-07 Approbation du marché de services d'agence de voyage (1 page) Page 19

IDF-2025-01-10-00013 - Délibération 2025-06 Approbation du marché de prestations de nettoyage et d'hygiène (1 page) Page 21

IDF-2025-01-10-00009 - Délibération n°2025-02 Proposition de procédure de recrutement d'une nouvelle direction de EPCC (1 page) Page 23

IDF-2025-01-10-00010 - Délibération n°2025-03 relative au Budget primitif 2025 (54 pages) Page 25

IDF-2025-01-10-00011 - Délibération n°2025-04 Tarification des espaces - DDCM Annexe (6 pages) Page 80

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2024-12-26-00014

Extension de l'agrément en maîtrise d'ouvrage
d'insertion de l'association Croix Rouge Française
à la région PACA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

Arrêté

Extension de l'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de l'association La Croix Rouge française à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 365-2, L. 365-5, R. 365-2, R. 365-5 et R. 365-6-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2010 portant agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de la Croix Rouge Française sur les régions Centre et Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 19 août 2021 portant extension de l'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de la Croix Rouge Française sur la région Occitanie ;

Vu les statuts de la Croix Rouge Française adoptés par l'assemblée générale du 3 août 2020 et approuvés par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 10 décembre 2024 ;

Considérant que l'instruction des pièces versées au dossier n'appelle aucune observation ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement,

ARRÊTE

Article 1er : L'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion délivré le 23 décembre 2010, par l'arrêté susvisé, à l'association Croix Rouge Française, dont le siège social est situé à Paris (75), est étendu à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 : l'association Croix rouge Française devra adresser chaque année au Préfet de région un compte rendu de l'activité concerné et ses comptes financiers en application de l'article R. 365-7 du code de la construction et de l'habitation.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/..

Fait à Paris le 26/12/2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00008

Délibération n°2025-01 relative à l'approbation
du PV du CA du 7 novembre 2024 PV

DÉLIBÉRATION N°2025-01 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 novembre 2024 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le mercredi 7 novembre 2024 à 10h30.

Les administrateurs présents ou représentés sont :

- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19^e arrondissement et vice-président du CA
- Monsieur Franck Margain, élu
- Madame Camille Naget, élue
- Madame Charline Nicolas, élue
- Monsieur Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée, **en ligne**
- Madame Pascale Dalix, personnalité qualifiée, **en ligne**
- Madame Yaël Frydman, représentante du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée – ne prenant pas part au vote.
- Madame Colombe Brossel, élue, pouvoir donné à François Dagnaud
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée, pouvoir donné à Carine Rolland
- Monsieur Jacques Galvani, élu, pouvoir donné à Franck Margain
- Monsieur Patrick Bloche, élu, pouvoir donné à Charline Nicolas

Sont également présents :

- Robert Lacombe, Sous-directeur de la création artistique - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris (en ligne)
- Rozenn Bartra, Cheffe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique au cabinet de Carine Rolland
- José Manuel Gonçalves, Directeur, Clémentine Aubry, Secrétaire générale et adjointe du Directeur, Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources, Khadidja Besseghir, Collaboratrice de Direction

- **Introduction de Carine Rolland**

La Présidente remercie les membres pour leur présence.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration.

Elle salue l'exposition Tara qui ouvre la semaine prochaine et qui illustre la force de l'art pour évoquer les sujets sociétaux. Carine Rolland évoque aussi le Festival Impatience avec cette année une présidence marquante de Thomas Jolly et une collaboration avec de nouveaux théâtres parisiens et franciliens qu'elle souligne car le rôle d'un EPCC est de travailler en collaboration active avec le territoire.

Elle informe les membres que deux personnalités voient leur mandat arriver à échéance : Marie Raymond et Emmanuel Launiau, qu'elle remercie pour leur participation active et tout ce qu'ils ont apporté à cette instance.

Elle mentionne l'arrivée de Yaël Frydman en tant que représentante du personnel non-cadre qui succède à Jean-Pierre Gomis parti en retraite.

Elle donne la parole à Clémentine Aubry pour le premier point de l'ordre du jour.

- **Renouvellement de la Présidente du Conseil d'Administration (Délibération n°2024-10)**

Clémentine Aubry indique que le mandat de la Présidente du CA est arrivé à échéance le 13 novembre 2023 et qu'il est proposé aux membres de réélire la présidente Carine Rolland avec un effet rétroactif et ce jusqu'en 2026.

Franck Margain demande pourquoi la réélection n'a pas été faite avant l'échéance du mandat.

Clémentine Aubry lui explique que dans un premier temps la lecture des statuts avait laissé penser que le mandat de la présidente arrivait à échéance à la fin de son mandat électif.

Elle soumet au vote la réélection de la présidente.

La réélection est votée à l'unanimité.

La présidente remercie les membres et exprime sa joie de poursuivre son rôle dans cette instance, et pour cet établissement culturel et artistique dont elle apprécie et félicite la réussite collective.

- **Présentation du nouveau représentant du personnel au Conseil d'administration et renouvellement du mandat d'un administrateur.**

Bénédicte Manceau présente Yaël Frydman qui a été élue en tant que représentante du personnel au Conseil d'administration.

Yaël Frydman évoque son parcours et son évolution au sein du CENTQUATRE-PARIS qu'elle a intégré tout d'abord en tant qu'accueillante auprès des publics via l'entreprise d'insertion professionnelle Villette-Emploi. Elle a pu être recrutée par le CENTQUATRE-PARIS et évoluer en interne pour occuper aujourd'hui le poste d'assistante d'exploitation au sein de la Direction des publics.

Bénédicte Manceau invite les membres à prendre acte du renouvellement du mandat de Marie-France Lucchini, administratrice en tant que personnalité qualifiée élue par délibération au Conseil de Paris du 6-7 octobre 2020 pour 3 ans renouvelable une fois, et réélue donc jusqu'en 2026.

- **Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres (Délibération n°2024-11)**

Bénédicte Manceau rappelle que la CAO se compose de 11 membres dont 5 membres titulaires désignés par les membres administrateurs et 5 membres suppléants et le Directeur ou son représentant.

La dernière nomination de la CAO a eu lieu le 18 octobre 2022 et il est proposé aujourd'hui de délibérer au sujet du remplacement d'un membre titulaire : Jean-Pierre Gomis à qui succèderait Yaël Frydman, et un membre suppléant, Emmanuel Launiau qui arrivant en fin de mandat serait remplacé par une autre personnalité qualifiée. Pascale Dalix a accepté cette fonction

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 Avril 2024 (Délibération n°2024-12)**

La Présidente soumet la délibération au vote.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport d'activité 2023**

Clémentine Aubry présente le rapport d'activité pour l'année civile 2023.

Elle énonce quelques chiffres-clés.

Ceux de la fréquentation et de la programmation qui donnent à voir et à comprendre l'activité du lieu et la typologie des publics.

Elle explique que les 271 événements liés à la programmation comptabilisent l'ensemble des événements, spectacles, concerts expositions, conférences, projections, restitutions de projets participatifs et commercialisation (hors ateliers scolaires, ateliers de pratique artistique ou autres rencontres et visites).

Tout au long de la saison un travail est mené auprès des partenaires et en 2023 il a été important et se reflète dans le nombre de billets de groupes vendus.

José Manuel Gonçalves intervient pour rappeler que sur les 39 000m² du lieu les espaces de représentation ne sont pas dédiés mais utilisés en simultané ou en successif. Les jauges dédiées aux spectacles, c'est-à-dire où il est possible de vraiment identifier des billets, représentent 600 places (salles 200 et 400) plus le gradin en Nef (600 places) qui sort 20 fois par saison et dont l'espace se partage avec la commercialisation.

C'est l'usage des espaces dans leur articulation propre qui fait l'originalité du lieu.

Clémentine Aubry évoque la communication qui rend visible le lieu et surtout ce qui s'y passe grâce notamment aux réseaux sociaux. Elle informe que le choix a été fait de se faire accompagner sur TikTok pour y avoir une présence et des posts plus efficaces compte-tenu de la spécificité de ce réseau.

Elle mentionne le fait que comme d'autres réseaux parisiens le CENTQUATRE-PARIS a choisi de cesser de publier sur X et l'a dit sur le réseau en question.

Clémentine Aubry cite le 104Ingénierie et ses 15 missions finies en 2023 et une vingtaine en cours.

Elle parle également des structures accompagnées à l'incubateur, dont des acteurs clés de la transition écologique.

Elle cite le 104Ontheroad qui s'occupe des productions déléguées et des tournées. En 2013 il y a eu 17 Spectacles et 5 projets arts visuels disponibles en tournées.

José Manuel Gonçalves ajoute que le CENTQUATRE est un lieu de créations avec plus de 200 résidences et des artistes dont 3 sont au prix Duchamp cette année. Le lieu et les équipes permettent le développement personnel des artistes et le lieu agit comme un tremplin puisqu'ils se retrouvent identifiés dans un réseau professionnel.

Clémentine Aubry évoque les expositions et les temps festivaliers qui illustrent la coactivité et la découverte de propositions de répertoire, d'émergence, dans des disciplines variées.

Les artistes en création sont accompagnés au sein de l'établissement, et également soutenus en diffusion. Ils sont aussi confrontés au public avec le format "C'le Chantier".

Les concerts sont aussi l'occasion de grands événements festifs intergénérationnels et identifiés du public. Ce sont souvent sur des projets vertueux financièrement, car construits en coréalisation avec des producteurs-tourneurs, majoritairement en Nef mais aussi dans d'autres espaces.

José Manuel Gonçalves ajoute que cet espace se transforme en salle et accueille de 1500 à 3000 personnes en concert debout mais seulement une ou deux fois par an. C'est pour lui un brassage des publics et une façon d'attirer les curieux qui n'osent pas toujours.

Clémentine Aubry indique que les relations aux entreprises ont toutes des points d'entrée variés, mais s'inscrivent dans une relation de partenariat dont l'objet peut être artistique, culturel, social ou dans le champ de l'innovation. Elles conduisent dans 60% des cas à des manifestations grand public dont 35% des partenariats sont des contrats de sponsoring ou mécénat. Ils font partie de la programmation et font l'objet d'une sélection attentive pour être en cohérence avec le projet de l'établissement notamment dans leur dimension d'accessibilité aux publics.

José Manuel Gonçalves souligne que le CENTQUATRE n'est jamais entièrement privatisé, c'est structurant. Donner la priorité à des projets rémunérateurs n'est pas incompatible avec l'accessibilité du public. Il est possible de privatiser des espaces mais pas le lieu dans son entièreté. Cela permet une divulgation et une désacralisation de certaines idées reçues sur des événements, et une manière d'être dans une forme de transparence et de valorisation des métiers, activités et publics du lieu pour les clients qui occupent les espaces.

Charline Nicolas intervient pour dire que l'explication éclaire et rassure sur certains chiffres du rapport concernant la part d'événements dits privés qui l'avaient quelque peu inquiétée.

Clémentine Aubry poursuit à propos des services aux populations que sont Le Cinq et La Maison des Petits qui accueillent en tout près de 60 000 personnes sur une année. Elle ajoute que des projets artistiques y naissent aussi pour et avec les publics de ces lieux et les partenaires du territoire (crèches, maternelles, collèges, lycées, partenaires associatifs).

6. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

José Manuel Gonçalves présente brièvement l'actualité de la rentrée.

Il évoque le Village de la Francophonie, un gros projet (commande d'Etat) qui bien que complexe a bien été mené par les équipes et a été une grande réussite pour tous les publics (les Officiels et les visiteurs).

L'exposition La Grande expédition trouve son origine dans une commande de la Fondation Tara, dont il est co-commissaire. Un sujet passionnant que celui de l'océan avec 38 artistes qui ont produit des œuvres fortes réalisées pendant les expéditions du voilier Tara et accessibles au grand public.

Enfin les spectacles de la fin d'année prendront place dans le cadre du Festival Impatience dont le Président du jury est un ancien lauréat, Thomas Jolly.

Le cirque Trotolla, un cirque très intimiste propose un spectacle très subtil, qui est d'ores et déjà quasiment complet.

- **Approbation de la décision modificative n° 1 du Budget 2024 (Délibération n°2024-13)**

Bénédicte Manceau présente la mise à jour des dépenses et des recettes de fonctionnement à la suite du budget qui avait été présenté en avril et l'ajustement des dépenses d'investissement.

Elle précise que la note de DM1 est présentée sous forme de chapitres pour respecter le cadre imposé pour la comptabilité publique. Mais pour une meilleure compréhension elle indique que les membres peuvent se reporter à la matrice budgétaire en annexe « Budget externe » qui présente les variations par Direction.

En ce qui concerne les dépenses liées à l'activité elle annonce une légère baisse de - 8,4 K€ par rapport au budget supplémentaire. C'est le cas pour la Direction de la production avec une moindre activité des tournées et des productions déléguées ajustées à la baisse, quelques concerts décalés en 2025, et des expositions conçues et produites en partenariat qui permettent de partager les dépenses avec ou sans reversement de recettes.

La Direction du Développement, de la Commercialisation et du Mécénat a revu ses dépenses à la hausse avec la révision des frais techniques liés aux événements de l'automne.

Pour la Direction des publics la baisse des dépenses est mineure et les dépenses de la Direction de la Communication sont stables.

La Direction de l'Ingénierie et de l'innovation connaît une hausse de dépenses en raison des projets de l'automne.

Franck Margain demande ce qu'il faut entendre par « baisse des spectacles ».

Clémentine Aubry répond que la baisse représente environ 3 spectacles en moins. Elle explique aussi l'ajustement de ces dépenses par la réception des fiches techniques qui précisent les besoins et coûts techniques des spectacles par rapport à un prévisionnel initial.

L'évolution des dépenses liées au fonctionnement général est en légère hausse de + 25,8 K€ par rapport au BS. Cela est lié à l'ajustement en personnel notamment à la planification des équipes techniques intermittentes et d'accueil sur les projets de l'automne qui a été ajustée. Et également à

l'impact sur la masse salariale de la Négociation Annuelle Obligatoire 2024 signée en juillet et l'augmentations des taux de cotisations de la mutuelle.

Sur la gestion du bâtiment une baisse est constatée, - 122,3 K€, en raison des économies liées au contrat de performance énergétique (-203 K€) permettant de compenser en partie des dépenses de maintenance en hausse ainsi que la poursuite du plan vigipirate.

La catégorie « Autres », + 111,6 K€, correspond à des échanges de factures sur des partenariats média (compensé en recettes) et la réalisation d'un bilan carbone dans le cadre d'un accompagnement par un prestataire.

Au total la variation des dépenses sur l'ensemble du budget de fonctionnement est de + 17,4 K€.

Du côté des recettes on constate une forte augmentation par rapport au BS, + 680K€.

La DDCM atteint un niveau record de recettes en 2024 qui dépasse les 2 millions d'euros. Une trentaine de projets ont pu être portés cette année, soit une augmentation de près de 20% par rapport à 2023, sachant que 4 projets qui à eux seuls ont apporté près de 800 000€ de recettes. 2 de ces événements importants ne se reconduiront pas l'an prochain.

Il est constaté une baisse sur le mécénat et le sponsoring sur des projets qui n'ont soit pas été confirmés ou pas renouvelés. Sur les commerces, on constate peu de marge d'évolution au vu de leurs difficultés à réaliser un chiffre d'affaires stable.

S'agissant de la programmation et de la production la légère augmentation des recettes de +39 K€ est liée aux bons résultats des tournées des projets portés en production déléguée l'année N-1 (Maldonne le Leila Ka et Les Gracitutes). Les concerts sont aussi un vecteur de rentabilité.

A la Direction des Publics il y a une augmentation des recettes dans le cadre de projets en partenariat, avec la Maison des Femmes à Montreuil soutenu par le Fonds L'Oréal et à la prolongation du partenariat avec le 19M (Chanel) pour La Parcelle, un jardin culturel partagé où une antenne de la Maison des petits a vu le jour.

Du côté de l'Ingénierie et de l'Innovation on constate une hausse des recettes + 268 K€ par rapport à la DM1. Cela est dû à des nouvelles missions qui se sont concrétisées ou prolongées. Le CENTQUATRE a remporté le nouvel accord-cadre de prestation de production d'action, de manifestation et de commande artistique et culturelle pour la Société des Grands Projets. Ce marché d'une durée de 4 ans est renouvelable deux fois deux ans.

Robert Lacombe demande pourquoi la direction artistique n'est plus incluse dans l'accord cadre. José Manuel Gonçalves répond qu'elle a toujours été dissociée et gérée par quatre entités différentes au sein de la SGP.

Bénédicte Manceau souligne que le niveau de recettes de l'ingénierie tient aussi compte du reliquat 2023.

Pour la partie recettes administratives, on entérine la suppression des 500 K€ de « contribution à rechercher » qui avait été inscrite dans le budget initial car elle est en partie compensée par des recettes et des produits de gestion exceptionnels et de valorisations croisées.

En l'état de la prévision, le volume budgétaire en dépenses se monte à 18 319 318 euros pour un niveau de recettes de 18 885 856 euros soit un atterrissage prévisionnel de l'exercice de 566 539 €, incluant la subvention complémentaire de 500 K€ de la Ville.

Clémentine Aubry ajoute que le résultat prévisionnel de l'exercice inclut une subvention complémentaire demandée et affichée sur ce budget mais non validée au stade de la présentation de ces éléments.

Camille Naget prend la parole pour dire que la subvention de la Ville n'a pas été votée au Conseil municipal puisque le résultat prévisionnel est à l'équilibre, bien que les équilibres économiques soient fragiles, et que par conséquent elle avait cru comprendre que cette demande n'avait plus lieu d'être.

Clémentine Aubry répond qu'en effet, la présentation n'a pas été modifiée depuis le Conseil de Paris. Bénédicte Manceau note que les documents budgétaires doivent être modifiés en conséquence. Clémentine Aubry ajoute que dans la note de délibération il sera bien indiqué que sans la subvention de 500K€ le résultat prévisionnel serait de 66K€ et en tenant compte du report à nouveau le résultat serait de 572K€.

En matière d'investissement la variation en dépenses est de - 226 K€ car le plan a été révisé à la baisse compte tenu de la non-obtention d'une subvention complémentaire de 200K€.

La Présidente met au vote le budget ainsi présenté dans le cadre de la Décision modificative N°1.

Il est adopté à l'unanimité

- **Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2025 (Délibération n°2024-14)**

Bénédicte Manceau indique que la note présente la trajectoire pour 2025 en matière de projets et d'actions à mener pour continuer à mettre en œuvre la dynamique du lieu et des équipes. L'innovation constitue un point important dans cette démarche avec un questionnement sur de nouveaux services, de nouvelles propositions dirigées vers des partenaires, des clients, des publics. Mais aussi de nouveaux projets en interne avec le déploiement d'outils, de process et d'accompagnement du personnel, à porter sur la planification des espaces et activités, la gestion du temps de travail, le développement des compétences.

Clémentine Aubry ajoute qu'en matière d'axe de développement la Direction du développement et du mécénat et la direction de l'Ingénierie et de l'innovation doivent toujours se questionner sur la manière d'optimiser et pérenniser leur activité et donc de consolider leur fonctionnement et les équipes pour garantir un niveau de ressources propres le plus prévisible et solide possible à ce stade du BP.

La Direction Technique effectue un travail de planification d'investissement lourd qui s'impose à la 15^e année de vie de l'établissement pour que le CENTQUATRE-PARIS reste efficient et attractif. La direction travaille avec la DAC sur un plan pluri-annuel d'investissement afin de mettre en œuvre les travaux et de renouvellement de matériels (bâtiment et exploitation) nécessaires.

Au niveau du ROB l'établissement prévoit donc un budget de dépenses un peu inférieur par rapport à 2024 soit 17,3 millions d'Euros pour un niveau de recettes prévisionnelles de 16,8 millions, également moins élevé qu'en 2024.

Clémentine Aubry ajoute que le volume budgétaire est toujours inférieur au stade du ROB et du budget primitif de ce qu'il devient au BS et DM1 parce que l'activité se construit au fil des mois. Il y a aussi les invariants qui sont les frais de structures (masse salariale, bâtiment) que nous essayons de contenir mais qui évoluent à la hausse à minima selon le coût de la vie.

Bénédicte Manceau affirme qu'avec ces hypothèses pré-BP l'exercice budgétaire reste encore déséquilibré (- 401 K€) compte tenu de la nécessité de mener des investissements importants pour l'établissement avec une répercussion sur la dotation aux amortissements côté fonctionnement. A ce

stade les perspectives de recettes sont réalistes mais incertaines pour la DDCM et l'augmentation des coûts de fonctionnement (maintenance, masse salariale, assurance) est certaine.

Franck Margain demande des clarifications sur l'augmentation de la masse salariale qui lui semble, à la lecture du document, en baisse significative.

Clémentine Aubry répond que la masse salariale se compose de salariés permanents et de non permanents (liés à l'activité, intermittents et accueillants) et dès lors que l'activité n'est pas entérinée cette masse salariale de non permanents va forcément augmenter. Il faut donc regarder la masse salariale permanente.

La Présidente met au vote.

1 abstention.

12 voix pour.

Elle est adoptée à la majorité.

- **Approbation des admissions en non-valeur (Délibération n°2024-15)**

Bénédicte Manceau informe que des créances non recouvrables datant de 2017 d'un montant de 4760€ doivent être passées en perte.

La Présidente soumet la délibération au vote

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation de la modification de la grille salariale du CENTQUATRE-PARIS (Délibération n°2024-16)**

Bénédicte Manceau précise que la modification de la grille salariale concerne l'augmentation des minimas des rémunérations des catégories OE et TAM compte tenu de l'augmentation du SMIC et du résultat de la NAO de juillet 2024.

La Présidente soumet la délibération au vote

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Information sur le volet de prévention des VHSS**

Clémentine Aubry explique que la note reprend les mesures existantes et celles qui vont se déployer en faisant référence aux recommandations exprimées par l'Inspection Générale.

Elle évoque les dispositifs de communication et de signalements mis à la disposition de l'ensemble des personnels.

Bénédicte Manceau ajoute qu'il y a eu des sessions de formations et d'autres sont à venir. Des process existent et des référent.es sont identifiés.es. Elle précise qu'une réflexion est menée pour les personnels intermittents pour le suivi des formations. La diversification des actions et de

communication se poursuit (newsletter RH, affichages, réunion d'équipe). Parmi les mesures à mettre en œuvre il y a l'intégration des process VHSS dans le Duerp entre autres.

12. Approbation de la passation du marché de Mise à disposition du personnel temporaire (2024-17)

Bénédicte Manceau informe qu'il s'agit d'un renouvellement de marché qui comporte 2 lots.

Le 1^{er} lot porte sur un personnel temporaire d'accueil, de médiation, d'animation expérimenté

2^e lot porte sur un personnel temporaire d'accueil, de médiation, d'animation non expérimenté

Le montant du marché est de 550 000 € sur 4 ans

La Présidente soumet la délibération au vote

Elle est adoptée à l'unanimité.

13. Approbation de la passation du marché de Tickets restaurant (2024-18)

C'est un marché en renouvellement. Le futur marché est à 1 million d'euros pour 4 ans. Ce montant est en progression par rapport à l'ancien marché car la valeur faciale des titres a augmenté à 11€. Nous sommes à environ 250 000€ annuels.

Il y a 2 lots un lot de titres matérialisés sur papier un lot de titres dématérialisé.

La Présidente soumet la délibération au vote

Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie les membres et lève la séance.

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00012

Délibération n°2025-05 Approbation marché de
maintenance multi technique

DÉLIBÉRATION N°2025-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif aux prestations d'exploitation et de maintenance des installations du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations d'exploitation et de maintenance des installations du CENTQUATRE-PARIS.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

11 Administrateurs présents ou représentés

11 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00014

Délibération n°2025-07 Approbation du marché
de services d'agence de voyage

DÉLIBÉRATION N°2025-07 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif aux services d'agence de voyage

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations d'agence de voyage.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

11 Administrateurs présents ou représentés

11 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00013

Délibération 2025-06 Approbation du marché de
prestations de nettoyage et d'hygiène

DÉLIBÉRATION N°2025-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché de prestation de nettoyage et d'hygiène

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de nettoyage et d'hygiène.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

11 Administrateurs présents ou représentés

11 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00009

Délibération n°2025-02 Proposition de
procédure de recrutement d'une nouvelle
direction de EPCC

DÉLIBÉRATION N°2025-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la procédure de recrutement d'une nouvelle direction pour l'EPCC CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1431-5, R1431-10 et R1431-11 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement notamment l'article 11 ;

Vu la délibération n°2024-10 du 7 novembre 2024 portant renouvellement du mandat de la Présidence du conseil d'administration, Carine ROLLAND ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration notamment les articles 5 et 13 ;

Vu la délibération n°2022-01 du 10 mars 2022 portant renouvellement du mandat du directeur du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'échéance du mandat du directeur de l'établissement, le 14 septembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la procédure de recrutement d'une nouvelle direction pour l'EPCC CENTQUATRE-PARIS.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00010

Délibération n°2025-03 relative au Budget
primitif 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget primitif 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7, L.1612-4, L.1612-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2024-14 du 7 novembre 2024 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu les statuts de l'établissement public notamment l'article 15 ;

Vu le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE Le budget primitif du CENTQUATRE-PARIS pour l'exercice 2025, en section de fonctionnement et d'investissement tel que figurant en annexe, établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M4.

Article 2 : Le directeur du CENTQUATRE-PARIS s'engage à réexaminer les équilibres budgétaires dès que de nouveaux éléments seront stabilisés au cours du premier semestre 2025 et notamment en fonction de la décision budgétaire de la Ville de Paris permettant de présenter une subvention complémentaire à la contribution pour l'exercice 2025 au vote du Conseil de Paris.

12 Administrateurs présents ou représentés

12 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 088 592,00	18 088 592,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		18 088 592,00	18 088 592,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	600 736,59	600 736,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		600 736,59	600 736,59

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 689 328,59	18 689 328,59
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 128 028,00	0,00	8 312 693,00	8 312 693,00	8 312 693,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 324 088,00	0,00	8 991 210,00	8 991 210,00	8 991 210,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	311 064,00	0,00	386 839,00	386 839,00	386 839,00
Total des dépenses de gestion des services		16 763 180,00	0,00	17 690 742,00	17 690 742,00	17 690 742,00
66	Charges financières	100,00	0,00	250,00	250,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	17 058,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 790 338,00	0,00	17 720 492,00	17 720 492,00	17 720 492,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	389 000,00		368 100,00	368 100,00	368 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		389 000,00		368 100,00	368 100,00	368 100,00
TOTAL		17 179 338,00	0,00	18 088 592,00	18 088 592,00	18 088 592,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 590 849,00	0,00	4 694 422,00	4 694 422,00	4 694 422,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 149 424,00	0,00	10 096 738,00	10 096 738,00	10 096 738,00
75	Autres produits de gestion courante	1 487 796,00	0,00	1 472 629,00	1 472 629,00	1 472 629,00
Total des recettes de gestion des services		14 258 069,00	0,00	16 293 789,00	16 293 789,00	16 293 789,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 708 269,00	0,00	1 591 953,00	1 591 953,00	1 591 953,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 966 338,00	0,00	17 885 742,00	17 885 742,00	17 885 742,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	213 000,00		202 850,00	202 850,00	202 850,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		213 000,00		202 850,00	202 850,00	202 850,00
TOTAL		17 179 338,00	0,00	18 088 592,00	18 088 592,00	18 088 592,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	165 250,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	41 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	534 320,00	0,00	397 886,59	397 886,59	397 886,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		576 000,00	0,00	397 886,59	397 886,59	397 886,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		576 000,00	0,00	397 886,59	397 886,59	397 886,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	213 000,00		202 850,00	202 850,00	202 850,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		213 000,00		202 850,00	202 850,00	202 850,00
TOTAL		789 000,00	0,00	600 736,59	600 736,59	600 736,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	400 000,00	0,00	232 636,59	232 636,59	232 636,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		400 000,00	0,00	232 636,59	232 636,59	232 636,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		400 000,00	0,00	232 636,59	232 636,59	232 636,59
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

104 CENT QUATRE EPCC - 02- BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	389 000,00		368 100,00	368 100,00	368 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		389 000,00		368 100,00	368 100,00	368 100,00
TOTAL		789 000,00	0,00	600 736,59	600 736,59	600 736,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	165 250,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 312 693,00		8 312 693,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 991 210,00		8 991 210,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	386 839,00		386 839,00
66	Charges financières	250,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles	19 500,00	0,00	19 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10 000,00	368 100,00	378 100,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	17 720 492,00	368 100,00	18 088 592,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	202 850,00	202 850,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	397 886,59	0,00	397 886,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	397 886,59	202 850,00	600 736,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 694 422,00		4 694 422,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	10 096 738,00		10 096 738,00
75	Autres produits de gestion courante	1 472 629,00		1 472 629,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 591 953,00	202 850,00	1 794 803,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		17 885 742,00	202 850,00	18 088 592,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	232 636,59	0,00	232 636,59
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		368 100,00	368 100,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		232 636,59	368 100,00	600 736,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	8 128 028,00	8 312 693,00	8 312 693,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	785 000,00	480 000,00	480 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	148 150,00	135 600,00	135 600,00
6064	Fournitures administratives	11 050,00	9 400,00	9 400,00
6066	Carburants	1 125,00	2 400,00	2 400,00
6068	Autres matières et fournitures	83 550,00	100 260,00	100 260,00
611	Sous-traitance générale	3 311 500,00	3 515 496,00	3 515 496,00
6132	Locations immobilières	45 500,00	48 700,00	48 700,00
6135	Locations mobilières	222 900,00	237 180,00	237 180,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	1 138 200,00	1 121 900,00	1 121 900,00
6161	Multirisques	50 000,00	72 500,00	72 500,00
6168	Autres	800,00	0,00	0,00
618	Divers	137 300,00	136 400,00	136 400,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	12 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	88 750,00	84 650,00	84 650,00
6228	Divers	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	340 550,00	533 850,00	533 850,00
6236	Catalogues et imprimés	81 900,00	83 300,00	83 300,00
6238	Divers	1 900,00	11 000,00	11 000,00
6241	Transports sur achats	300,00	150,00	150,00
6248	Divers	186 788,00	204 231,00	204 231,00
6251	Voyages et déplacements	214 324,00	230 188,00	230 188,00
6256	Missions	58 200,00	49 141,00	49 141,00
6257	Réceptions	281 580,00	305 404,00	305 404,00
6261	Frais d'affranchissement	24 115,00	24 320,00	24 320,00
6262	Frais de télécommunications	85 500,00	75 500,00	75 500,00
627	Services bancaires et assimilés	5 300,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 050,00	4 250,00	4 250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	714 300,00	758 500,00	758 500,00
6288	Autres	9 100,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	34 000,00	28 500,00	28 500,00
63513	Autres impôts locaux	20 000,00	20 500,00	20 500,00
6358	Autres droits	0,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	22 996,00	16 073,00	16 073,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 324 088,00	8 991 210,00	8 991 210,00
6218	Autre personnel extérieur	118 000,00	145 700,00	145 700,00
6312	Taxe d'apprentissage	49 777,00	39 303,00	39 303,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 000,00	26 950,00	26 950,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	105 554,00	117 534,00	117 534,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 986 412,00	5 484 067,00	5 484 067,00
6412	Congés payés	350 000,00	400 000,00	400 000,00
6413	Primes et gratifications	0,00	30 000,00	30 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 266 645,00	1 347 516,00	1 347 516,00
6452	Cotisations aux mutuelles	52 777,00	67 376,00	67 376,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	474 992,00	381 796,00	381 796,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	263 884,00	235 815,00	235 815,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	158 331,00	189 775,00	189 775,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	52 777,00	45 000,00	45 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	52 777,00	49 409,00	49 409,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	19 090,00	19 090,00
648	Autres charges de personnel	269 162,00	336 879,00	336 879,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	311 064,00	386 839,00	386 839,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6518	Autres	253 059,00	338 829,00	338 829,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		16 763 180,00	17 690 742,00	17 690 742,00
66	Charges financières (b) (8)	100,00	250,00	250,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	100,00	250,00	250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 058,00	19 500,00	19 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	500,00	500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	6 000,00	6 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 000,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	13 058,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		16 790 338,00	17 720 492,00	17 720 492,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	389 000,00	368 100,00	368 100,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	389 000,00	368 100,00	368 100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		389 000,00	368 100,00	368 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		389 000,00	368 100,00	368 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 179 338,00	18 088 592,00	18 088 592,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
64198	Autres remboursements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 590 849,00	4 694 422,00	4 694 422,00
706	Prestations de services	2 650 047,00	3 666 225,00	3 666 225,00
7082	Commissions et courtages	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7083	Locations diverses	95 000,00	90 000,00	90 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	384 155,00	441 300,00	441 300,00
70878	Remb. frais par des tiers	266 647,00	146 897,00	146 897,00
7088	Autres produits activités annexes	175 000,00	330 000,00	330 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 149 424,00	10 096 738,00	10 096 738,00
74	Subventions d'exploitation	9 149 424,00	10 096 738,00	10 096 738,00
75	Autres produits de gestion courante	1 487 796,00	1 472 629,00	1 472 629,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	510 796,00	334 729,00	334 729,00
752	Revenus des immeubles	862 000,00	937 900,00	937 900,00
7588	Autres	115 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		14 258 069,00	16 293 789,00	16 293 789,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 708 269,00	1 591 953,00	1 591 953,00
7713	Libéralités reçues	300 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	560 300,00	650 000,00	650 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	2 000,00	2 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
778	Autres produits exceptionnels	846 969,00	439 953,00	439 953,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 966 338,00	17 885 742,00	17 885 742,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	213 000,00	202 850,00	202 850,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	213 000,00	202 850,00	202 850,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		213 000,00	202 850,00	202 850,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 179 338,00	18 088 592,00	18 088 592,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 088 592,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 680,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 680,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	534 320,00	397 886,59	397 886,59
2135	Installations générales, agencements	298 012,00	326 613,79	326 613,79
2151	Installations complexes spécialisées	8 579,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	128 166,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	78 150,00	35 844,80	35 844,80
2184	Mobilier	20 840,00	35 428,00	35 428,00
2188	Autres immobilisations corporelles	573,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		576 000,00	397 886,59	397 886,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		576 000,00	397 886,59	397 886,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	213 000,00	202 850,00	202 850,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>213 000,00</i>	<i>202 850,00</i>	<i>202 850,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>8 000,00</i>	<i>7 250,00</i>	<i>7 250,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13914	<i>Sub. équipt cpte résult. Communes</i>	<i>165 000,00</i>	<i>195 600,00</i>	<i>195 600,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		213 000,00	202 850,00	202 850,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		789 000,00	600 736,59	600 736,59

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	400 000,00	232 636,59	232 636,59
1314	Subv. équipt Communes	400 000,00	200 000,00	200 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	32 636,59	32 636,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	400 000,00	232 636,59	232 636,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	400 000,00	232 636,59	232 636,59
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	389 000,00	368 100,00	368 100,00
28031	Frais d'études	6 700,00	6 400,00	6 400,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	44 300,00	14 200,00	14 200,00
28135	Installations générales, agencements, ..	700,00	17 900,00	17 900,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	27 200,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	600,00	1 000,00	1 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	110 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 000,00	73 600,00	73 600,00
28155	Outillage industriel	300,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	2 400,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	48 400,00	119 500,00	119 500,00
28182	Matériel de transport	2 400,00	3 200,00	3 200,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	40 500,00	40 500,00
28184	Mobilier	16 000,00	18 600,00	18 600,00
28188	Autres	100 000,00	72 200,00	72 200,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	389 000,00	368 100,00	368 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	389 000,00	368 100,00	368 100,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	789 000,00	600 736,59	600 736,59

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 736,59
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-08

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	202 850,00	202 850,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	368 100,00	368 100,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	165 250,00	165 250,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		202 850,00	202 850,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		202 850,00	202 850,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	202 850,00	202 850,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-01-10-00011

Délibération n°2025-04 Tarification des espaces
- DDCM Annexe

DÉLIBÉRATION N°2025-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

OBJET : APPROBATION DE LA TARIFICATION DES ESPACES DU CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération 2018-10 relative à la politique tarifaire du CENTQUATRE-PARIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : la nouvelle grille de tarification des espaces du CENTQUATRE-PARIS présentée en annexe de cette délibération, est approuvée.

12 Administrateurs présents ou représentés

12 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

Le 10 janvier 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

GRILLES TARIFAIRES DES ESPACES DU CENTQUATRE-PARIS

1/ Grille événements privés

Rassemblement exclusif qui n'est pas ouvert au grand public et accessible sur invitation.

L'organisateur peut être une association, entreprise, collectivité etc.

Tarifs 2025 Evènements privés		TARIFS PLANCHER PARTENARIAT Remise pour MAIRIE DE PARIS	TARIFS PLANCHER	TARIFS PLAFOND
Espaces	Surface en m ²	4,95 €	5,38 €	10,00 €
ESPACES CURIAL				
Nef Curial	1 200	5 950 €	6 460 €	12 000 €
Dgmt nord ou sud	70	500 €	550 €	1 000 €
Jardin	460	2 400 €	2 550 €	4 800 €
SALLE 200 + Foyer	420	2 080 €	2 260 €	4 200 €
Foyer S200	120	600 €	650 €	1 200 €
SALLE 400 + Foyer	596	2 950 €	3 200 €	5 960 €
Foyer S400	190	950 €	1 020 €	1 900 €
Ecuries nord ou sud	700	3 470 €	3 770 €	7 000 €
Place Ecuries	550	2 750 €	2 960 €	5 500 €
LES "P'TITS" PLUS				
Popup (partie 104 du Grand Central)	209	1 040 €	1 130 €	2 090 €
Salon de l'Incubateur	142	800 €	1 070 €	1 420 €

Salon de l'Incubateur équipé	142	1 300 €	1 490 €	1 770 €
Salle réunion incubateur équipée	20	700 €	680 €	900 €
Pavillon nord	58	830 €	940 €	1 200 €
Pavillon nord équipé	58	1 080 €	1 150 €	1 450 €
Atelier 7	125	1 030 €	1 130 €	1 430 €
Atelier 7 équipé	125	1 330 €	1 420 €	1 770 €
Galerie Ephémère	69	780 €	940 €	1 300 €
Loge Curial nord	25	700 €	800 €	1 140 €
Terrasse nord ou sud	60	520 €	750 €	1 080 €
Cour Curial Centre	170	840 €	920 €	1 700 €
Cour Curial nord ou sud	160	800 €	870 €	1 600 €
Cour de l'Horloge	550	2 480 €	2 710 €	5 500 €

ESPACES AUBERVILLIERS

Halle Aubervilliers	1 200	5 950 €	6 460 €	12 000 €
Atelier 0	62	470 €	560 €	760 €
Atelier 1	125	1 100 €	1 170 €	1 520 €
Atelier 2	159	1 200 €	1 300 €	1 620 €
Atelier 3	126	1 100 €	1 170 €	1 520 €
Atelier 4	313	1 540 €	1 610 €	3 130 €
Atelier 5	125	1 100 €	1 170 €	1 520 €
Atelier 6	192	1 320 €	1 430 €	2 510 €
Atelier 9 équipé avec gradin	270	1 640 €	1 710 €	3 000 €
Atelier 11	228	1 330 €	1 400 €	2 480 €

2/ Grille événements grand public

Evènement ouvert à toutes et tous, payant ou gratuit au choix des organisateurs.

Tarifs 2025 Evènements grand public		TARIF PLANCHER PARTENARIAT Remise pour MAIRIE DE PARIS	TARIFS PLANCHER	TARIFS PLAFOND
Espaces	Surface en m ²	3,78 €	4,13 €	6,48 €
ESPACES CURIAL				
Nef Curial	1 200	4 550 €	4 960 €	7 800 €
Dgmt nord ou sud	70	380 €	420 €	650 €
Jardin	460	1 820 €	1 910 €	3 110 €
SALLE 200 + Foyer	420	1 590 €	1 740 €	2 720 €
Foyer S200	120	460 €	500 €	780 €
SALLE 400 + Foyer	596	2 250 €	2 470 €	3 860 €
Foyer S400	190	720 €	800 €	1 230 €
Ecuries nord ou sud	700	2 650 €	2 890 €	4 540 €
Place Ecuries	550	2 080 €	2 280 €	3 570 €
LES "P'TITS" PLUS				
Popup (partie 104 du Grand Central)	209	790 €	870 €	1 350 €
Salon de l'Incubateur	142	650 €	770 €	900 €
Salon de l'Incubateur équipé	142	1 150 €		1 700 €
Salle réunion incubateur équipée	20	500 €		750 €

CA du 10 janvier 2025
Grilles de tarification des espaces du CENTQUATRE-PARIS

3

Pavillon nord	58	700 €	770 €	1 100 €
Pavillon nord équipé	58	900 €	970 €	1 350 €
Atelier 7	125	800 €	850 €	1 350 €
Atelier 7 équipé	125	1 100 €	1 200 €	1 650 €
Galerie Ephémère	69	700 €	770 €	1 100 €
Loge Curial nord	25	500 €	600 €	940 €
Terrasse nord ou sud	60	400 €	470 €	880 €
Cour Curial Centre	170	640 €	710 €	1 100 €
Cour Curial nord ou sud	160	610 €	670 €	1 040 €
Cour de l'Horloge	550	2 160 €	2 070 €	2 700 €

ESPACES AUBERVILLIERS

Halle Aubervilliers	1 200	4 550 €	4 960 €	7 800 €
Atelier 0	62	440 €		650 €
Atelier 1	125	1 080 €		1 360 €
Atelier 2	159	1 180 €		1 470 €
Atelier 3	126	1 080 €		1 360 €
Atelier 4	313	1 300 €	1 300 €	1 950 €
Atelier 5	125	1 080 €		1 360 €
Atelier 6	192	1 200 €	1 110 €	1 630 €
Atelier 9 équipé avec gradin	270	1 600 €	1 450 €	2 070 €
Atelier 11	228	1 070 €	1 120 €	1 690 €

3/ Packages shootings et tournages

TARIFS PROJET ARTISTIQUE	TARIFS PROJET ARTISTIQUE	TARIFS PROJET COMMUNICATION	TARIFS PROJET COMMUNICATION
Petits espaces : S200 / S400 / Ecuries	Petits espaces + Jardin / Nef / Halle Auber	Petits espaces : S200 / S400 / Ecuries	Petits espaces + Jardin / Nef / Halle Auber
7 000 €	20 000 €	15 000 €	40 000 €

4/Visites et événements augmentés

Différents formats de visite sont proposés aux entreprises, institutions et partenaires du CENTQUATRE. La diversité des interlocuteurs ainsi que leurs attentes ne permettent pas une tarification unique.

Des groupes peuvent se constituer selon le nombre de participants

	TARIF MINI	TARIF MAXI
Visite inspirante du CENTQUATRE (1h30)	350 €	3 000 €
Visite exposition pour 25 pax (<i>hors billets</i>)	150 €	750 €
Privatisation d'une exposition (<i>en dehors des jours et/ou horaires d'ouverture habituels</i>)	0 €	10 000 €